



pression de mon employeur /MERCI POUR VOS RÉPONSE

Par **bilou1607**, le **31/10/2008** à **21:12**

Bonjour, je suis salarié dans une grande enseigne de l'ameublement français, en date du 6 août 2008 j'ai effectué un achat de machine à laver et réfrigérateur au sein de mon enseigne à prix préférentiel. Quelques jours plus tard j'envoie mon amie avec ma pièce d'identité et l'original de la facture afin de récupérer ma marchandise car j'étais en dépression suite à des problèmes avec le nouveau directeur. On a dit à mon amie que j'avais déjà récupéré ma marchandise (je pense qu'il font ça pour m'embêter) or il s'avère que ce n'est pas le cas. En effet après vérification auprès de mes collègues il a été indiqué sur mon dossier la mention "sortie sans preuve"; la procédure lorsque que le client récupère sa marchandise c'est de lui faire sortir "le bon de sortie" signé par le client. Ma question est la suivante: Puis-je attaquer mon employeur pour des pressions au vu de mon départ de la société / Ou l'attaquer en tant que consommateur ?

Merci d'avance pour l'intérêt que vous me portez.